



Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Syndicat de Sylviculteurs

FRANSYLVA en Poitou-Charentes

Bulletin

de liaison

Numéro 5

Janvier 2019

Chers amis,

Une nouvelle année commence et elle sera forcément différente de la précédente.

Puisse-t-elle être pour vous et vos proches une année de paix et de joie.

Que nos arbres s'épanouissent malgré des mouvements climatiques qui ne leur sont pas toujours favorables.

Notre assemblée générale se tiendra au printemps et le Conseil d'Administration compte sur votre présence.

Merci à tous et soyez assurés de notre engagement pour l'avenir de nos forêts.

Pour le Conseil d'Administration,

le Président Eric Le Gallais

Editorial du Président du Syndicat des Forestiers Privés en Poitou-Charentes, Eric LE GALLAIS

**Economique +
Social +
Environnemental = ?**

Vous l'avez bien compris, le résultat de cette équation est : DURABLE.

Cette maxime claque comme « flamberge au vent », mais elle recèle bien des incertitudes.

Et pour reprendre une expression bien connue maintenant : « quand il y a du flou, c'est qu'il y a un loup ».

D'abord visiblement il y a des incompatibilités entre les trois affirmations, et il y aura forcément un perdant. Equation impossible ?

Cette affirmation s'adresse aussi à nous, forestiers. Il n'existe, actuellement, pas de semaine sans que les médias parlent de la forêt, en bien ou en mal selon le vent ou l'humeur du rédacteur : nocivité de la forêt cultivée, bienfait ou danger du bois énergie, disparition de la biodiversité ou faculté de retenir du CO₂. A la lecture de ces différents textes, on touche du doigt la quasi impossibilité pour répondre aux trois objectifs en même temps.

Les récentes attaques sur un type de sylviculture sont trop faciles et démontrent une véritable méconnaissance de celle-ci et on en arrive là à une incompatibilité. Faut-il laisser les prés de pré-montagne abandonnés et appelés à devenir des terrains en déshérence avec les dégâts écologiques qui en suivront ou bien y réintroduire des bovins qui sont, comme on le sait, les meilleurs émetteurs de méthane ? Idem pour les terrains arrachés aux marais sur lesquels le boisement a été la solution pour épurer ces sols marécageux ou alors vaut-il mieux y cultiver du maïs irrigué ? ou au pire, revenir à l'état du XIX^{ème} siècle avec une prolifération de marais insalubres. Que dire de Gardanne, cette installation de production d'électricité alimentée par du bois et qui a été si fortement contestée. Quant à la chasse, activité sociale avec 1.500.000 pratiquants, elle est indispensable pour limiter les dégâts sur les arbres, Mais est-elle compatible avec une certaine idée de l'écologie ?

Nous avons là toutes les contradictions dans les termes de l'équation.

La forêt est encore, sans doute, la meilleure réponse à toutes ces contradictions. Cela ne veut pas dire qu'il faut rester immobile. Les techniques forestières évoluent pour répondre aux demandes économiques, sociales et environnementales. Mais n'oublions pas le déficit abyssal de l'activité forestière en France : 6 milliards d'euros ; cela amène forcément à inventer des techniques de production nécessaires qui permettent la rentabilité des chantiers.

Tout cela n'exonère pas les forestiers de penser à la diversité et à la qualité des techniques de production. La monoculture sur des très grands territoires doit laisser la place à un minimum de diversité pour favoriser un développement plus harmonieux et plus riche en matière écologique.

La certification forestière est aussi une démarche indispensable pour arriver à ce résultat. La plus grande partie des massifs forestiers gérés sont déjà adhérents à une telle démarche.

Les forestiers ne se sentent pas coupables : ils sont conscients de leurs responsabilités et s'ils ont du mal à répondre en même temps aux termes de l'équation, ils sont capables de répondre à l'essentiel des différents termes de celle-ci.



Sommaire

Editorial du Président

Les brèves/actualités

Les ventes des experts

La Journée internationale des forêts 2019

Les Formations/stages

Les lignes électriques en forêt

La forêt de Nouvelle-Aquitaine et le changement climatique

Copie du Bulletin n° 4 du mois de septembre 2018

Directeur de publication : Eric Le Gallais

Comité de rédaction :

Richard Arnou, Brigitte Bonnisseau,
Philippe d'Hémery, Philippe Drouault,
Gérard Grolleron.



Nouvelle intéressante

Les 100 adhérents du Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse ont obtenus, après 10 ans de recherche et de démarches administratives, la création d'une AOC Bois de Chartreuse pour le massif forestier résineux de cette région au nord de Grenoble. Ceci est le résultat d'un travail patient et est un exemple pour le monde forestier. Espérons que cette reconnaissance permettra à nos amis forestiers de l'Isère de valoriser leur production.

Vente groupée des experts à Montamisé

La vente annuelle des experts s'est tenue comme chaque année à la Maison de la Forêt de Montamisé sous la responsabilité de Mr J.F. de la Motte.

110 lots étaient présentés à la vente représentant 40 000 m³ de Bois d'œuvre soit :

- 10 000 m³ de chêne
- 15 000 m³ de résineux
- 14 000 m³ de peuplier,

plus 37 00 stères de divers.

Les chênes confirment la tendance remarquée l'an passé avec des prix rarement inférieurs à 150 euros le m³ **sur pied**. A noter un lot bord de route qui a trouvé preneur à 230 euros le m³.

Les peupliers confirment aussi une bonne santé, avec des prix autour de **38 à 45 euros/m³ sur pied** pour les arbres bien conformés et des lots accessibles, même si plusieurs lots n'ont pas trouvé preneur.

Les pins maritimes **adultes** ont gardé leur valeur de **33 à 40 euros le m³ sur pied**.

Les coupes de produits destinés au bois énergie et à la trituration ont été achetées de 10 à 16 euros du stère sur pied.

Le peuplier se porte bien.

La société **Garnica**, bien connue des populteurs de notre région en raison de son implantation dans notre grand Sud Ouest continue son installation en France. Spécialiste international du déroulage du peuplier et de la confection du contre-plaqué Garnica construit une grande unité dans le Nord Est, grand bassin de populiculture avec la création de 200 postes de salariés. La confiance des industriels dans cette activité forestière doit conforter cette filière.



Pour une demande d'adhésion merci de retourner ce papillon à Fransylva en Poitou-Charentes - 13 rue de la Croix de la Cadoue 86240 SMARVES
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
ou envoyer un courriel à poitou-charentes@fransylva.fr



Un outil numérique au service de votre forêt



CRÉER UN COMPTE ▾



SE CONNECTER ▾



Mise en ligne le 19 janvier 2018, la plate-forme de services **La forêt bouge** s'adresse aux propriétaires forestiers privés. Action concrète issue du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), ce site a pour objectif d'aider les propriétaires à localiser, connaître et entretenir leurs parcelles pour mieux les gérer.

Piloté par le **Centre national de la propriété forestière** (CNPF) et financé par le ministère de l'Agriculture et l'**Ademe**, la plate-forme « La forêt bouge » accompagne les propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles, les invitant ainsi à ne pas les laisser en "sommeil" en leur proposant un certain nombre de services gratuits d'aide à la gestion.

Plus largement, le site s'adresse également à la filière forêt-bois qui est amenée à participer au développement des territoires.

« Un outil numérique au service de votre forêt »

« La forêt bouge » propose un certain nombre de fonctionnalités qui vont guider les propriétaires privés pour apprendre à :

- **Localiser** leur parcelle avec une cartographie ;
- **Connaître** leur parcelle avec une description du type de bois, des enjeux environnementaux, de la réglementation et des patrimoines ;
- **Entretenir** leur parcelle avec la découverte de la sylviculture, un accès à des contacts professionnels, et la création d'un compte personnel pour le suivi de l'entretien.

Cette plate-forme est entièrement gratuite et accessible à tous à l'adresse suivante :

www.laforetbouge.fr

La Forêt bouge en bref : d'un site régional vers une extension nationale.

Le développement de l'outil informatique « La Forêt Bouge » résulte d'un travail et d'une volonté nationale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Le projet « La Forêt Bouge » est issu d'un projet de mobilisation du bois en Auvergne (PPMBA). Pour ce faire, en 2015, le CNPF Délégation Auvergne a développé une plateforme Internet « Bois d'Auvergne » à destination des propriétaires et professionnels de la filière forêt-bois.

Au vu du vif intérêt que cet outil a suscité auprès des utilisateurs, le CNPF a validé en 2015 l'utilité d'adapter cette plateforme à l'ensemble du territoire métropolitain, sous le nom La Forêt Bouge.

Le projet est ainsi porté conjointement par le Ministère de l'agriculture et par le CNPF. Le Ministère de l'agriculture et l'ADEME ont financé une partie du projet, le CNPF apportant le complément en autofinancement.

Mais, pour qui et comment La Forêt Bouge ?

Le site internet « La Forêt Bouge » est une boîte à outils/un site de services à destination des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière forêt-bois ayant pour but de favoriser le contact et créer du lien entre les acteurs privés, économiques ou institutionnels du monde forestier. Il leur permet de faciliter les démarches, la gestion des forêts et la réalisation d'opérations sylvicoles des propriétaires et des professionnels en favorisant le regroupement du foncier et/ou de la gestion.

Ainsi, la Forêt Bouge a vocation à rassembler des outils, qui existent déjà sur Internet, dans un même espace, à l'échelle nationale.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS 2019



Le syndicat Fransylva en Poitou-Charentes participera à la Journée Internationale des Forêts 2019 en étant présent au salon du livre de Thénac qui se tiendra du 22 au 24 mars 2019 sur le thème :

Forêts des hommes, forêts du monde

Le salon se tient au château Maguier, 4 rue de la République— 17460—THÉNAC

Agenda du salon

- Vendredi 22 mars :** à 20h30, projection du film « Le Temps des Forêts » suivi d'un débat animé par Alain Persuy et Eric Le Gallais
- Samedi 23 mars :** à 10 h, conférence de Geneviève Michon
De 14 h à 19 h : ouverture des tivolis au public
- Dimanche 24 mars :** à 10 h, conférence de Francis Hallé
De 10 h à 18 h : ouverture au public.

Nous serons très heureux de vous accueillir sur notre stand pendant toute la durée du salon

Samedi 23 mars de 10h à 12h,
salle Hélène Neveu



Geneviève Michon

Rencontre avec Geneviève Michon

Pour aller plus loin ... [Interventions France Culture](#)
Ethnobotaniste et directrice de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), elle oriente ses études sur les relations sociétés-forêts et plus particulièrement sur la façon dont les agriculteurs du monde conçoivent et matérialisent leur rapport aux arbres et aux forêts.

« *La forêt, avec ou sans les hommes* »

Comment les relations entre les arbres et les hommes ont façonné les forêts du monde ?

Dimanche 24 mars 10h à 12h
salle Hélène Neveu



Francis Hallé

Le grand rendez-vous avec Francis Hallé

Pour aller plus loin ... [BIO](#) [Interventions France Inter](#)
INVITE D'HONNEUR

Les seules passions de Francis Hallé, ce sont les arbres. La science des arbres, il la possède ; la beauté des arbres, il la contemple ; l'ingéniosité des arbres et leur faculté à se sortir de toute situation difficile, il s'en émerveille ; leur manière d'occuper l'espace, il ne cesse de l'observer. Il est l'un des plus éminents spécialistes de l'écologie et aussi mondialement reconnu comme l'un des meilleurs connaisseurs de l'arbre et de la forêt. Grand défenseur du monde végétal, face à la déforestation massive, il éprouve un sentiment d'urgence mais aussi la certitude que les hommes sont en train de vivre une prise de conscience majeure.

« *Un arbre tout neuf* »

Les arbres et les forêts existent sur Terre depuis plus de 380 millions d'années. Mais, avec cette conférence, Francis Hallé présente une vision nouvelle de l'arbre, singulière et surprenante, qui appelle une modification profonde de notre relation à la nature.



Avec le soutien de :



FORMATIONS

Les formations proposées par le CRPF au premier semestre 2019

Date	Durée	Thème	Lieu	Animateur	Contact
JANVIER					
29/01	1/2	Comment s'occuper de ses bois ?	Deux-Sèvres	CRPF	Esthelle MERCIER
31/01	1/2	Gérer sa forêt sans coupe rase	Charente	CRPF	Marc MOUNIER
FEVRIER					
7/02	1/2	Se regrouper pour vendre ses bois	Charente	CRPF + ADELI	Claude NIGEN
MARS					
7/3	1/2	Valoriser son taillis	Vienne	CRPF + VALORIBOIS	Nolwenn SOISNARD
24/03	1	Journée internationale des forêts : faire connaître la forêt privée	Deux-Sèvres	CRPF + Syndicat 79 + GDF 79	Esthelle MERCIER
29/03	1/2	Fiscalité forestière	Vienne	CRPF + Syndicat 86 + BOISYLV	David LENOIR + Patrick MERCIER
AVRIL					
4/04	1/2	Retrouver ses parcelles	Vienne	CRPF + VALORIBOIS	Nolwenn SOISNARD
A définir	1/2	Visite Entreprise DRAKKAR	Charente	CRPF	Claude NIGEN
18/04	1/2	Exploiter des taillis de châtaignier	Cœur de Poitou (86-79-16)	CRPF + VALORIBOIS	Nolwenn SOISNARD
MAI					
16/05	1/2	Se regrouper pour mieux vendre ses petits lots de bois	Sud Charente	CRPF + ASSO SUD 16	Marc MOUNIER + Dominique de CASTELBAJAC
23/05	1/2	Equilibre forêt-gibier	Vienne	CRPF + BOISYLV+SYNDIC 86	David LENOIR
JUIN					
6/06	1/2	Entretien une jeune plantation	Vienne	CRPF	Alexandre GOBIN
18 au 20/06	3	Voyage : Découverte des forêts de NA	Région	CRPF + BOISYLV	David LENOIR
13/06	1/2	Le débroussaillage et la prévention des incendies	Sud Charente-Maritime	CRPF	Marjorie BATLLE
26/06	1/2	Reboiser/Valoriser les parcelles dégradées	Charente-Maritime	CRPF + GDF 17 + VALORIBOIS	David LENOIR + Mickaël MARTIN
28/06	1/2	Les aides à la forêt	Vienne	CRPF	Alexandre GOBIN
JUILLET					
4/07	1/2	Réussir sa plantation de peuplier	Sud Charente	CRPF + ASSO SUD 16	Marc MOUNIER + Alain ROUSSET
08/07	1/2	Vendre ses bois	Vienne	CRPF	Alexandre GOBIN

Les stages 2019

Date	Durée	Thème	Lieu	Animateur	Contact
JANVIER					
FEVRIER					
28/02 - 1/03	2	La tronçonneuse : utilisation et sécurité	Vienne	CRPF	David LENOIR
MARS					
15/03 - 29/03	2	Cartographie informatisée	Vienne	CRPF	David LENOIR
SEPTEMBRE					
27/09 - 18/10 - 15/11 - 13/12	4	Initiation à la gestion forestière	PCHA	CRPF	David LENOIR
OCTOBRE					
11/10 - 25/10 - 8/11 - 22/11	4	Rédiger son plan simple de gestion	PCHA	CRPF	David LENOIR

QUELQUES SITES INTERNET à consulter sur la Forêt Privée française :

<http://www.jemeformepourmesbois.fr>

<http://www.crpf-poitou-charentes.fr/Stages-et-reunions.html>

<http://www.fransylva.fr/>

www.laforetbouge.fr

LES LIGNES ÉLECTRIQUES EN FORÊT

Les lignes électriques en forêt

Un certain nombre de propriétaires forestiers voient leurs parcelles forestières traversées par des lignes électriques aériennes. Ces parcelles sont grevées de servitude d'utilité publique. Dans le cadre de ses opérations de maintenance élagage, le gestionnaire du réseau de distribution Enedis (anciennement ERDF) gère 95 % du réseau de distribution de l'électricité, il est soumis à un certain nombre de droits et d'obligations.



Informations des propriétaires

L'article L323-4 du Code de l'Énergie (qui reprend l'article 12 de la loi du 15 juin 1906), reconnaît à Enedis, le droit de couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. Enedis procède donc périodiquement à des opérations d'élagage à proximité des lignes électriques afin d'assurer la sécurité des personnes, et garantir la continuité et la qualité de distribution de l'électricité. Généralement, Enedis ou son prestataire informe par voie d'affichage les communes qu'une campagne d'élagage va avoir lieu sur leur territoire à une date déterminée en mairie, sauf en cas d'urgence (dépannage, tempête...).

Période d'intervention

Les travaux d'entretiens sont réalisés en moyenne tous les 3 ans sur le réseau moyenne tension (HTA) et tous les 5 ans sur le réseau basse tension (BT). Ils sont programmés suivant des périodicités prédéfinies, et ont pour objectif de mettre à distance la végétation du réseau électrique, conformément à la réglementation. Les campagnes d'élagage peuvent avoir lieu toute l'année. Cependant, pour des arbres destinés à la vente, Enedis ou son prestataire, dans la mesure du possible, effectue les coupes durant les périodes les plus favorables à ce type d'exploitation. Cela étant, des dates d'intervention peuvent être imposées lorsque les coupes nécessitent une mise hors tension.

Réalisation des travaux

Enedis fait appel à des entreprises prestataires de services, dont le personnel est formé au risque électrique et habilité à cet effet, pour exécuter les travaux d'élagage/ abattage. Le propriétaire peut, s'il le souhaite réaliser les travaux lui-même. Pour cela, en application des dispositions du décret du 5 octobre 2011, il doit adresser au préalable, une demande de travaux (DT), puis une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), au service Enedis DT/DICT (1). Les formulaires DT et DICT sont disponibles en mairie ou sur le site :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Dans la réponse à DICT, Enedis informe le propriétaire des dangers que représente l'intervention et des mesures de sécurité à respecter pour réaliser ces travaux. Aucune indemnité n'est versée au propriétaire qui réalise lui-même les travaux d'entretien.

La zone d'intervention

Elle correspond aux parcelles cadastrales dans lesquelles Enedis peut exercer son droit d'intervention. La liste de ces parcelles est répertoriée soit dans un arrêté préfectoral en cas de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), soit dans la convention signée par le propriétaire. L'emprise du couloir d'élagage est fonction du type de réseau électrique (HTA ou BT), et correspond aux distances prescrites dans la Norme NFC 11-201. De plus, et pour faire face aux épisodes venteux récurrents, Enedis propose d'augmenter le couloir d'élagage. Ce programme de sécurisation des réseaux électriques consiste à abattre les arbres qui, par leur hauteur, pourraient tomber sur le réseau. Si le propriétaire en est d'accord, Enedis lui remet, pour chaque arbre abattu, un plant de même essence ou d'essence différente à choisir dans une liste fournie par Enedis.

Etat de la parcelle après travaux

Les rémanents de coupe sont rangés sur place et laissés à disposition du propriétaire. Les fossés, mares et zones humides doivent être dégagés afin de respecter l'écoulement des eaux et préserver la biodiversité. Les voies d'accès doivent être laissées dans l'état avant intervention. En revanche, Enedis ou son prestataire n'est pas tenu de broyer les rémanents, de dessoucher, d'écorcer et de mettre en stère les bois. Enedis ou son prestataire s'engage aussi à ne pas utiliser de produits chimiques. Les travaux d'élagage/abattage réalisés par les prestataires d'Enedis visent à mettre la végétation à distance du réseau électrique. Avant le début des travaux, le propriétaire peut convenir avec le prestataire d'Enedis du lieu de stockage, sur sa parcelle, des résidus de coupe. En cas d'insatisfaction, le propriétaire peut interpeller Enedis et/ou son prestataire. Pour mémoire, les arbres abattus appartiennent au propriétaire du fonds.

LES LIGNES ÉLECTRIQUES EN FORÊT

Distances et règles de sécurité

Lorsqu'Enedis intervient pour mettre à distance la végétation du réseau, il lui appartient de respecter les distances minimales qui sont définies par la norme NF-C11-201, et par l'arrêté technique du 17 mai 2001 (Cf schémas). Ces distances tiennent compte notamment du balancement des câbles et de la tension de la ligne. Il existe un autre cas dans lequel les distances et règles de sécurité doivent être scrupuleusement respectées, c'est le cas des travaux de toute nature envisagés par le propriétaire pour son propre compte, dès lors qu'ils se situent à proximité de lignes électriques. Il lui appartient de respecter la réglementation anti-endommagement des réseaux (dite aussi DT-DICT) en déclarant au préalable ses travaux, comme expliqué précédemment, avant de contacter le service Enedis DT/DICT (1) pour que la protection de la ligne soit effectuée.

Au delà de ces normes de sécurité, rappelons qu'il est important de ne pas s'approcher ou de ne pas approcher d'objets manipulés (canne à élaguer, échelle, engin et matériel de toute nature...) :

- à moins de 5 m d'un réseau aérien Haute Tension B supérieur à 50000 Volts
- à moins de 3 m d'un réseau aérien Haute Tension A 20000 Volts
- à moins de 3 m d'un réseau aérien Basse Tension 410 Volts.

D'autre part, et d'un point de vue plus général, en cas de chute d'un arbre ou de présence d'une branche sur une ligne électrique, le propriétaire doit s'abstenir d'intervenir lui-même et doit contacter le Centre Appel Dépannage (2) d'Enedis du département concerné. En effet, il existe un risque d'électrocution même en l'absence de contact avec le câble électrique. Pour toute information sur les travaux prévus ou à réaliser sur les lignes électriques de votre forêt, vous pouvez vous rapprocher du technicien du CNPF en charge de votre secteur qui assurera le relai auprès d'Enedis en vous communiquant les coordonnées du service Enedis à contacter.

Landry ROBIN Technicien CNPF : landry.robin@cnpf.fr - Tél. 06 81 51 32 57

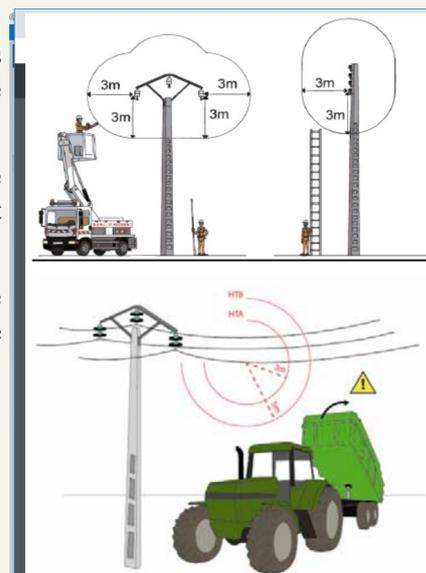
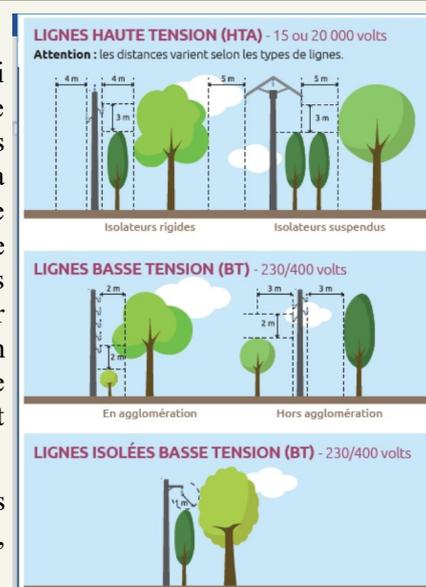
Mathieu BRIFFAUD Pilote Maintenance Elagage Enedis en Pays de la Loire

Règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques

- ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé,
- ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V,
- ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé,
- ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département,
- ne pas faire de feu sous les lignes électriques,
- si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

(1) erdf-urepdl-protections@enedis.fr

(2) Centre Appel Dépannage 09 726 750 + les 2 chiffres du département



Note de la rédaction : dans certaines régions, la distribution d'énergie est réalisée par d'autres opérateurs qu'Enedis (par exemple Soregies en Vienne) ; les réglementations sont les mêmes mais contacter ce distributeur dans ce cas.

Texte de F. Levrault, chargé de programme « Climat » à la chambre Régionale d'Agriculture et à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).



La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région forestière française : la forêt y couvre 2,8 millions d'hectares, représente 17 % de la surface forestière française, et couvre 34 % de la superficie régionale.

La forêt régionale se caractérise par sa diversité : forêts du plateau landais (pin maritime pour l'essentiel), forêts du bassin de l'Adour et des Pyrénées (prédominance des feuillus tels que chêne, hêtre et châtaignier), forêts des affleurements calcaires de Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Charentes (chêne souvent en mélange avec du pin maritime), forêts des massifs granitiques du haut Limousin (douglas, épicéa, pin sylvestre, chêne, hêtre, châtaignier), plantations de peupliers dans les plaines alluviales de la Garonne, de la Charente, de la Dordogne, de l'Adour et des deux Sèvres.

Pour simplifier, on peut distinguer deux grandes fonctions productives. Des forêts à courte rotation orientées vers une production de bois ou de biomasse. Des forêts de feuillus mixtes, peu gérées, pour lesquelles les aménités diverses (chasse, récolte de champignons) constituent les revenus principaux.

Les effets avérés du changement climatique sur la forêt régionale deviennent de plus en plus visibles. Pour autant, une enquête du CNPF réalisée en 2014 auprès de 592 propriétaires forestiers du Limousin et du Sud du Massif Central, a fait apparaître que 44 % d'entre eux ne voient pas

le changement climatique comme un problème, que 41 % repoussent la mise en œuvre de solutions à plus tard, et que 13 % d'entre eux déclarent agir.

Impacts du changement climatique déjà observés

Phénologie

Les suivis phénologiques de la date de débourrement des feuilles effectués au cours des trois dernières décennies montrent que toutes les espèces forestières étudiées en forêt naturelle (chêne sessile, hêtre commun, sapin commun, ...) ont avancé leur date de débourrement en réponse au réchauffement climatique. Les résultats montrent également, pour toutes les espèces étudiées, un allongement de la saison de végétation (différence entre la date de débourrement et la date de chute des feuilles) avec l'allongement de la température moyenne annuelle.

Migration des espèces

L'exemple le plus frappant en Nouvelle-Aquitaine est sans doute celui du chêne vert dans la forêt de Hourtin. En 1880, le chêne vert n'y était pas présent. Entre 1916 et 1991, il a colonisé progressivement de nouvelles parcelles de cette forêt. En 2011, il est présent dans l'intégralité des parcelles de la réserve naturelle d'Hourtin. Cette colonisation relativement rapide a été confirmée dans trois autres forêts littorales de la côte atlantique. La vitesse de migration, estimée à 30 m par an, apparaît trop lente pour suivre l'évolution imposée par le climat.

Croissance

A l'échelle mondiale, une tendance à l'augmentation de la productivité a été observée pendant les deux dernières décennies du XX^{ème} siècle. En Nouvelle-Aquitaine, des modifications de croissance ont été mises en évidence en forêts de montagne (hêtre) et en forêt de plaine (pin maritime).

Hêtre.

L'optimum altitudinal de croissance du hêtre dans les Pyrénées est passé de 420 m d'altitude en 1970 à 550 m d'altitude en 2020, ce qui représente une remontée de 34 m par décennie.

Pin maritime.

On constate une augmentation de la productivité du pin maritime en Gironde, passée de 7,2 m³/ha/an en 1977 à 10,1 m³/ha/an en 1999.

Mortalité

A la suite de la sécheresse de 1976 et d'une succession d'années déficitaires sur le plan hydrique, des dépérissements importants de chêne pédonculé sont apparus, essentiellement en Pyrénées-Atlantiques. Après quelques années d'accalmie, les chênaies du sud de la région ont de nouveau subi des dépérissements dans les années 1989-1992. A chaque épisode, les causes étaient multifactorielles, incluant des facteurs prédisposants (faible rétention en eau des sols) et des facteurs déclenchants (sécheresses successives). Malgré sa relative résistance à la sécheresse, plus de 10 000 hectares de pins maritimes dépérissants ont été recensés dans les landes en 1990-1991 du fait de la conjonction de plusieurs années de sécheresse estivale. La canicule et la sécheresse de 2003 ont provoqué des mortalités plus fréquentes dans les châtaigneraies de Dordogne, déjà attaquées par la maladie de l'encre.

Maladies et ravageurs

Dothistroma pini et surtout *Sphaeropsis sapinea* et *Phytophthora cinnamomi* sont des parasites plutôt thermophiles. Les années récentes plus chaudes ont probablement favorisé leur développement. Dans le cas de l'oïdium des chênes, une relation positive est observée entre températures hivernales et sévérité de la maladie. L'effet positif de l'augmentation des températures sur le développement des insectes est connu. Les températures élevées de l'automne 2009 ont ainsi accéléré le cycle de développement de la processionnaire du pin dont une partie de la population s'est nymphosée dès l'automne sans tisser de nids d'hiver.

Tendances attendues

Aires de distribution des espèces

La question des modifications d'aires de répartition se pose de manière générale pour l'ensemble des espèces forestières de Nouvelle-Aquitaine. A l'horizon 2100, le "groupe aquitain" (pin maritime, chêne tauzin, ...) aurait tendance à s'étendre jusqu'à la Champagne et la vallée de la Saône. La Nouvelle-Aquitaine serait elle-même progressivement colonisée sur sa façade orientale (Lot, Garonne, Dordogne) par le groupe méditerranéen (chênes et pins méditerranéens). L'enveloppe bioclimatique du pin maritime et du chêne vert pourrait couvrir tout l'Ouest de la France en 2100, à l'exception de la Normandie et du Massif Central.

Productivité à l'échelle régionale

En zone tempérée, plus de 10, 20 et 40 % de la surface des forêts feuillues, conifères, et mixtes respectivement, seraient vulnérables (réduction de la productivité) au changement climatique en cours. Dans le futur proche, on s'attend à une augmentation de la productivité forestière, suivie dès 2050 d'un ralentissement puis d'une nette baisse de cette productivité.

Santé des arbres

Les insectes ne régulant pas leur température, il est attendu que leur vitesse de développement sera accrue par la hausse des températures (plus grand nombre de générations par an). En climat tempéré, les limites d'aires de distribution des insectes et des champignons sont souvent déterminées par les températures froides en hiver. Des hivers plus chauds risquent donc de favoriser l'expansion en altitude et en latitude de ces bioagresseurs, comme c'est déjà le cas pour la processionnaire du pin ou le chancre du châtaignier. Des températures plus élevées pourraient également favoriser l'établissement d'espèces exotiques introduites depuis des climats plus chauds comme cela a déjà été le cas avec *Phytophthora cinnamomi*.

Aggravation des sécheresses

Les modèles climatiques prévoient une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses dans le Sud-Ouest de la France. Au-delà des effets sur la croissance des arbres, les sécheresses sont susceptibles d'avoir deux effets antagonistes sur les bio agresseurs : un effet négatif sur la plupart des champignons (dissémination et germination des spores) et un effet positif sur les insectes primaires s'attaquant aux feuilles et aux aiguilles (pucerons, insectes défoliateurs).

Adaptation

Adaptation biologique

Elle consiste à valoriser les mécanismes évolutifs naturels des peuplements, en maintenant une importante diversité génétique intra populationnelle. Ce principe ne s'applique que pour des espèces observant une distribution continue au-delà de la région (pin maritime, chêne sessile, ...). Les espèces en limite sud d'aire de distribution risquent à cet égard d'être plus exposées à une maladaptation pouvant conduire à des difficultés de maintien (chêne pédonculé, hêtre, pin sylvestre). De même, les populations à effectifs réduits (hêtre, bouleau) risquent d'être plus sensibles aux changements climatiques. Des mesures préventives peuvent être envisagées, qui consistent à enrichir la diversité génétique actuelle par l'adjonction de matériel de reproduction venant de régions plus chaudes, lors des opérations de renouvellement des peuplements sous forme de régénération assistée (par semis ou plantations). Dans cette optique, l'introduction de pin maritime issu de la péninsule ibérique ou du Rif peut être réalisée sous forme d'hybrides.

Méthode de conduite des peuplements

D'une façon générale, le maintien de la surface forestière en Nouvelle-Aquitaine doit être un des premiers objectifs de gestion puisque la déforestation est une source d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, et qu'elle a aussi des conséquences négatives sur le climat et l'hydrologie au niveau local.

Pour le massif landais, une sylviculture dynamique (éclaircie précoces et progressives) permettrait une croissance dynamique des arbres et une fermeture rapide du couvert pour empêcher le développement d'un sous-bois trop vigoureux, consommateur d'eau et favorable au développement des incendies.

Pour le massif Adour-Pyrénées, des coupes régulières et une gestion accrue du sous-bois permettraient de diminuer la compétition de la végétation pour l'eau. Un traitement en forêt irrégulière permettrait d'atténuer l'effet des

La forêt de Nouvelle-Aquitaine et le changement climatique : quelle adaptation ?

variations brutales de températures et de sécheresses par le maintien, tout au long de la vie du peuplement d'un couvert forestier, et de répartir les besoins en eau du peuplement.

Pour le massif Dordogne-Garonne, l'attention devrait être portée à la lutte contre l'encre et le chancre qui semblent favorisés par l'augmentation des températures : traitements biologiques, utilisation de plants sains, éclaircies.

Migration assistée

De nombreuses espèces d'arbres ne migrant pas assez vite pour suivre la remontée du climat vers le nord, une intervention humaine sera nécessaire pour accompagner leur migration, sans ignorer les risques associés (sensibilité au gel de populations issues de zone plus méridionales). A l'horizon 2050, ce sont les populations de *Pinus pinaster* de l'Espagne pour lesquelles une migration assistée pourrait être pertinente.

Maintien et renouvellement des peuplements

Les peuplements très jeunes auront besoin d'être protégés de l'élévation des températures et de l'augmentation des sécheresses, notamment pour les espèces ombrophiles. En favorisant des régénérations sous abri et en faisant des trouées de régénération de taille variable, on réduit les variations de température et d'hygrométrie dans le sous-bois et on limite les risques de mortalité.

Les peuplements plus âgés devront être conduits en plus faible densité pour réduire la compétition pour l'eau entre les arbres, avec pour conséquence un entretien plus régulier du sous-bois pour en éviter le développement. Des travaux du sol, visant à mieux maintenir l'eau, pourront être envisagés.

Pour la régénération artificielle par plantation, l'environnement hydrique des jeunes plants devra être optimisé (paillage, plantation en godet, charbon, boules d'argile, silicates, ...)

Introduction d'espèces

Quatre espèces ont été principalement étudiées : deux espèces à usage forestier (chêne rouge et robinier faux acacia), et deux espèces (érable negundo et ailante). La sensibilité aux maladies, la concurrence avec les espèces endémiques, ou les risques de propagation excessive constituent des risques que des travaux actuels tentent de cerner.

Conclusion

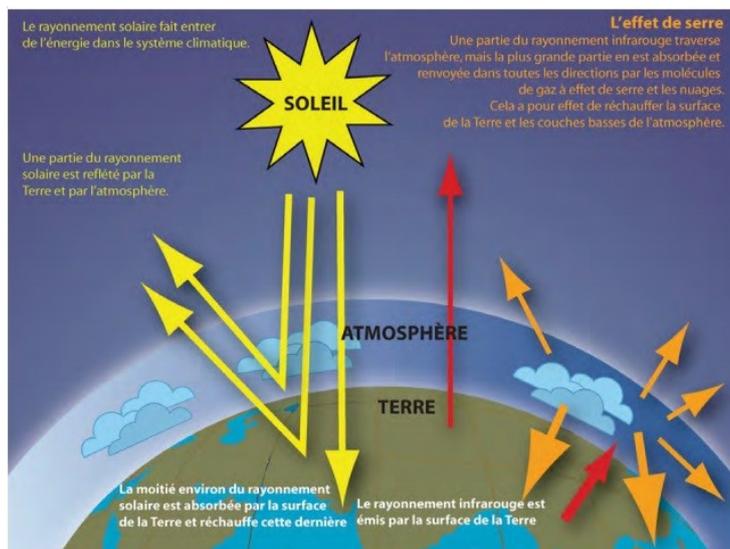
Les forêts de Nouvelle-Aquitaine ont une position duale vis-à-vis du changement climatique. D'une part leur stabilité écologique est défiée par l'ampleur de ce changement. D'autre part, elles peuvent contribuer d'une manière significative à l'atténuation de ce changement.

Il est presque certain que leur composition en espèces se modifiera graduellement au cours des prochaines décennies, sous le forçage du changement climatique ou par intervention humaine.

Tous les modèles prédisent que la productivité des forêts continuera à augmenter dans le futur proche, avant de connaître un ralentissement puis une nette décroissance, et ce dès les années 2050.

Les vitesses auxquelles se feront les mouvements migratoires et les disparitions des espèces restent peu connues. L'impact des événements climatiques extrêmes risque de perturber de manière considérable les changements graduels évoqués précédemment.

Rédaction : F. LEVRAULT à partir des rapports
Acclimaterra 2011 et 2018.
Décembre 2018.



Représentation simplifiée de l'effet de serre naturel (GIEC, 2007 - Fig 1, FAQ 1.3).



Forestiers Privés en Poitou-Charentes

Syndicat de Sylviculteurs

FRANSYLVA en Poitou-Charentes

Bulletin
de liaison
Numéro 4
Septembre 2018

Ce numéro a été transmis par courriel début septembre 2018 aux adhérents disposant d'une adresse mail ; merci de nous faire connaître la votre.

Message important du Président, Eric LE GALLAIS

DEGÂTS de GIBIER... il faut les déclarer..

Pourquoi ? Le nombre croissant de grands animaux entraîne des dégâts importants voire très importants tant sur les plantations que sur les régénérations naturelles et sur les arbres, en général, par les grands cervidés.

L'extension des territoires concernés est constante et considérable en Poitou-Charentes. Il n'est plus possible de planter sans protection avec, donc, un surcoût non raisonnable. Il faut revenir à un équilibre sylvo-cynégétique au plus tôt.

Pour arriver à ce résultat nous avons besoin de la connaissance de la présence des animaux et des dégâts qu'ils ont occasionnés dans votre forêt quelle qu'en soit la taille.

Vous trouverez donc à la page suivante le modèle de document à compléter ; cette déclaration peut être remplie par le propriétaire ou son gestionnaire mais elle doit être validée par un « homme de l'art » qui prendra contact avec vous ; tous les ingénieurs et techniciens des organismes forestiers sont habilités pour valider cette déclaration.



BON A SAVOIR

Notre Fédération Nationale a signé avec la Société ZIMMER un partenariat permettant aux adhérents, donc à vous mêmes, de bénéficier d'une ristourne de 10 % sur toute acquisition de matériel forestier dont vous pouvez consulter le catalogue sur le site :

www.zimmersa.com/798-professionnel-du-bois-de-la-foret

Vous pouvez aussi vous procurer le catalogue Zimmer sur simple demande (Tel : 03 87 90 30 22).

Pour passer votre commande et bénéficier de la réduction, vous devrez demander à Fransylva Poitou-Charentes, maison de la forêt, 20 rue Léonard Jarraud - 16000 - Angoulême, une attestation d'adhésion que vous pourrez joindre par mail avec votre commande à :

Directeur de publication : Eric Le Gallais

Comité de rédaction : Richard Arnou, Brigitte Bonnisseau, Philippe d'Hémery, Philippe Drouault, Gérard Grolleron.

La fiche de déclaration de dégâts de gibier

TELESIGNALEMENT DE DEGATS DE GIBIER

Observatoire régional Territoire Gibier

Ce signalement contribue à la démarche régionale de prévention des dégâts de gibier, et notamment dans les parcelles subventionnées, il répond aux obligations liées au signalement de dégâts par gibier soumis à un plan de chasse. Il ne constitue pas un dossier de demande d'indemnisation. Les informations contenues dans ce formulaire ainsi que l'ilot faisant l'objet du signalement seront saisis dans l'observatoire par un technicien habilité ; la fiche de télésignalement sera alors imprimable en deux exemplaires, à signer par le propriétaire déclarant. Un exemplaire sera conservé par le propriétaire, et un exemplaire sera envoyé à la DDT(M) de son département en cas de dossier subventionné. Un technicien habilité (Chambre d'Agriculture, CRPF, DDT(M), FDC, ONF, opérateur de reboisement agréé par le propriétaire...) peut à tout moment visiter les peuplements faisant l'objet du signalement.

Récupérer les données saisies de la partie identification de l'enregistrement N° Valider

Date de déclaration* (jj-mm-aaaa): - -

N° ENREGISTREMENT GIP :

IDENTIFICATION DU DECLARANT

Propriétaire* :	<input type="text"/>	Représenté par :	<input type="text"/>
Adresse* :	<input type="text"/>	En tant que :	<input type="text"/>
Code Postal* :	<input type="text"/>	Adresse :	<input type="text"/>
Ville* :	<input type="text"/>	Code Postal :	<input type="text"/>
Tél.* :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Email :	<input type="text"/>	Tél. :	<input type="text"/>
		Email :	<input type="text"/>

CARACTERISTIQUES DE LA (DES) PARCELLES

Commune* :	<input type="text"/>
Lieu dit :	<input type="text"/>
Section et n°cadastral* :	<input type="text"/>
Surface totale :	<input type="text"/> ha
Surface en reboisement* :	<input type="text"/> ha
Détenteur du droit de chasse* :	<input type="text"/>
Nom du détenteur	<input type="text"/>
Chasse :	<input type="text"/>
Attributaire du plan de chasse*	<input type="text"/>
Propriété* :	<input type="text"/>
Parcelle(s) ayant reçu une aide* :	<input type="text"/>
N°OSIRIS si dossier(s) subventionné(s) :	<input type="text"/>

CARACTERISTIQUES DU PEUPEMENT

Essence principale* :	<input type="text"/>
Essence(s) secondaire(s) :	<input type="text"/>
Année d'installation* :	<input type="text"/>
Nombre de plants/ha	<input type="text"/>
Type de régénération* :	<input type="text"/>
Présence d'élément de diversification* :	<input type="text"/>
Si oui, en : <input type="checkbox"/> Conservation <input type="checkbox"/> Constitution	
Commentaires :	<input type="text"/>
Protections* :	<input type="text"/>
Protection du peuplement	
<input type="checkbox"/> Répulsif <input type="checkbox"/> Gains <input type="checkbox"/> Piquets	
<input type="checkbox"/> Arbres de fer <input type="checkbox"/> Protection en plein	
<input type="checkbox"/> Autres (Précisez) <input type="text"/>	
Taux de protection pour les protections individuelles	<input type="text"/> %
Regarnis suite à un dégat de gibier	
En nombre de plants/ha	<input type="text"/>
Essence	<input type="text"/>

INFORMATION SUR LES DEGATS

Nature des dégâts* : <input type="checkbox"/> Abrouissement <input type="checkbox"/> Ecorçage <input type="checkbox"/> Frottis <input type="checkbox"/> Piétinement, arrachage <input type="checkbox"/> Autres <input type="text"/>	Origine des dégâts* : <input type="checkbox"/> Cerf <input type="checkbox"/> Chevreuil <input type="checkbox"/> Autres <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Indéterminé	Surface inventoriée ou parcourue* : <input type="text"/> ha Taux de dégâts* : <input type="text"/> Répartition des dégâts* : <input type="text"/>
Estimation de l'avenir du peuplement* : <input type="text"/>		
Dégâts constatés lors des années antérieures* : <input type="text"/> - Si oui, depuis l'année <input type="text"/>		
Cette déclaration a fait l'objet d'une saisie* : <input type="text"/> visite conjointe chasseur/forestier <input type="text"/>		
Observations : <input type="text"/>		

* Champs Obligatoires